

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/2019

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 9 Avril 2019
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 1^{er} Avril 2019

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Charly NICOLLE, Romain BONNET, Oliver BOVE, Christian SANSEIGNE, Stevens DAVID

Etaient absents excusés :

- Vincent COUPEROT donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE
- Jérémy VENON donnant pouvoir à Xavier COLLON
- Marie-Laure COLLON

Secrétaire de séance : Charly NICOLLE

- Vote du compte administratif du budget principal 2018 et du compte de gestion 2018
- Affectation du résultat d'exploitation 2018
- Vote du compte administratif de l'eau 2018 et du compte de gestion eau 2018
- Affectation du résultat service des Eaux 2018
- Vote des taux des taxes locales pour 2019
- Vote du budget primitif de la commune 2019
- Dissolution du CCAS
- Organisation élections européennes du 26 Mai 2018
- Convention mutualisation police municipale
- Délibération Parc Eolien
- RODP Enedis et Orange 2018
- Prévisions travaux assainissement
- Cérémonie du 8 Mai
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/2019

Délibération n° 03_09 04 2019 : Vote du compte administratif budget principal 2018

Visée par la préfecture le :

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés		142.052.94		24.989.58		167.042.52
Opérations de l'exercice	147.386.31	24.994.57	111.024.25	136.725.20	258.410.56	166.719.77
Résultat de l'exercice	122.391.74			25.700.95	96.690.79	
Résultats de clôture		19.661.20		50.690.53		70.351.73

Le maire étant sorti au moment du vote du compte administratif, le Conseil Municipal réuni du fait sous la Présidence de Monsieur Xavier COLLON, 1er Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif de la commune de Fleys de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire de Fleys, après s'être fait présenter le budget primitif, Monsieur Xavier COLLON, fait procéder au vote du compte administratif

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif de la commune 2018 est approuvé à la majorité des votants.

Délibération n° 04_09 04 2019 : Vote du compte de gestion 2018 Budget Principal

Visée par la préfecture le :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 de ce budget ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal 2018

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 09/04/2019

Délibération n° 05_09 04 2019 : Affectation du résultat d'exploitation 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la LA SF 1068 de 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	142.052.94 €		- 122.391.74 €	Dép.			19.661.20 €
				Rec.			
FONCT	24.989.58 €		25.700.95 €				50.690.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

D'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

Priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 :	50.690.53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2019)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068 du BP 2019) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2019)	50.690.53 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002 du BP 2019 en dépenses de fonctionnement)	

L'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2018 est approuvée à la majorité des votants

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/2019

Délibération n° 06_09 04 2019 : Vote du compte administratif de l'eau 2018

Visée par la préfecture le :

Eau	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés	10.887.92			21.420.37		10.542.45
Opérations de l'exercice	28.032.12	31.807.81	40.036.46	37.750.34	117.522.12	62.047.81
Résultat de l'exercice	2.286.12			3.775.69	1.489.57	
Résultats de clôture	7.112.23			8.246.33		1.134.10

Le maire étant sorti au moment du vote du compte administratif du service de l'eau, le Conseil Municipal réuni du fait sous la Présidence de Monsieur Xavier COLLON, 1er Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif du service de l'eau de Fleys de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire de Fleys, après s'être fait présenter le budget primitif, Monsieur Xavier COLLON, fait procéder au vote du compte administratif

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif du Service de l'Eau de la commune 2018 est approuvé à la majorité des votants.

Délibération n° 07_09 04 2019 : Vote du compte de gestion eau 2018

Visée par la préfecture le :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du Service Eaux Assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 de ce budget ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

Déclare que le Compte de Gestion du budget Service Eaux Assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Budget EAU 2018

Délibération n° 08_09 04 2019 :
Affectation du résultat service des Eaux
2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT de la SF 1068 de 2018	RESULTAT de DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-10.887.92 €		3.775.69 €	Dép.		-	- 7.112.23 €
				Rec.	- €		
FONCT	21.420.37 €	10.887.92 €	-2.286.12 €				8.246.33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
D'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
Priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	8.246.33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2019)	7.112.23 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068 du BP 2019) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2019)	1.134.10 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001 du BP 2019) Total affecté au c/ 1068 :	7.112.23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002 du BP 2019) en dépenses de fonctionnement	

Affectation du résultat d'exploitation du service de l'eau 2018 est approuvée à la majorité des votants

Délibération n° 09_09 04 2019 : Vote des taux des taxes locales pour 2019**Visée par la Sous-préfecture le :**

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents formant majorité

DECIDE d'augmenter le taux des taxes locales pour 2019 de 2 %

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases d'imposition 2019	Produit 2019 attendu
- T.H.	6.81 %	6.94 %	199.300 €	13.831 €
- T.F.B.	13.00 %	13.26 %	127.400 €	16.893 €
- T.F.N.B.	18.62 %	18.99 %	331.000 €	62.857 €
			Total	93.581 €
Reversement FNGIR				16.710 €

TOTAL				76.871 €

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 10_09 04 2019 : Vote du budget primitif de la commune 2019**Visée par la préfecture le :**

Après avoir rappelé les réalisations budgétaires de l'exercice 2018, le Maire présente les propositions du budget principal 2019 :

Fonctionnement :

Dépenses : 190.282.53 euros
Recettes : 190.282.53 euros

Investissement :

Dépenses : 85.484.82 euros
Recettes : 85.484.82 euros

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le budget primitif 2019 du budget principal

Délibération n° 11_09 04 2019 : Dissolution du CCAS

Visée par la préfecture le :

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.
Cette mesure est d'application immédiate.
Le conseil exercera directement cette compétence
Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération n° 12_09 04 2019 : Projet éolien Côte Renard

Visée par la préfecture le :

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande présentée par la Société Alter & Go sur le projet éolien côte Renard ;

- Vu le nombre croissant dans le département de ce type d'installations,
- Considérant l'impact négatif environnemental que cela peut engendrer sur notre commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** un avis **NEGATIF** sur ce projet

Contre : 8 Pour : 1 Abstention : 1

Délibération n° 13_09 04 2019 : Redevance occupation du domaine public ENEDIS 2019

Visée par la préfecture le :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

* de fixer le montant de la redevance au taux maximum : **209,00 €** pour 2019.

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/2019

l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré
ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 14_09 04 2019 : Redevance d'occupation du Domaine Public Orange 2019

Visée par la Sous-préfecture le :

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol. Pour 2019 les montants sont fixés à :

54.30 € le Km pour les artères (aériennes)
40.73 € le Km pour les artères en sous-sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont définis commune suit :

Artères aériens : 0,929 Km X 54.30 € = **50.44 €**
Artères en sous-sol : 3,497 Km X 40.73 € = **142.43 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **FIXE** les montants comme indiqués ci-dessus et **ACCEPTE** la redevance Orange de : **192.87 €**.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Organisation élections européennes du 26 Mai 2019 :

Horaires	Président	Assesseurs
De 8h00 à 10h30	Stéphane AUFRERE	Charly NICOLLE Olivier BOVE
De 10h30 à 13h00	Xavier COLLON	Romain BONNET Nicolas LAROCHE
De 13h00 à 15h30	Jérémy VENON	Vincent COUPEROT Christian SANSEIGNE
De 15h30 à 18h00	Stéphane AUFRERE	Marie-Laure COLLON Steven DAVID

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/201

Convention mutualisation police municipale :

La commune de Fleys n'est pas intéressée par une convention mutualisation avec la police municipale de Chablis

Prévisions travaux assainissement :

D'un commun accord avec toutes les personnes présentes à la réunion du 6 Mars 2019 il a été décidé de mettre en place une déviation à partir du 5 Février 2021 pour permettre la mise en place de la Saint Vincent tournante du Chablisien. Cette déviation restera opérationnelle également jusqu'à la fin des travaux d'assainissement situés sous la départementale. La durée des travaux sera à définir avec le maître d'œuvre.

Cérémonie du 8 Mai : Dépôt d'une gerbe de fleurs à 11 heures suivi d'un vin d'honneur.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

- Délibération n° 03_09 04 2019** : Vote du compte administratif budget principal 2018
- Délibération n° 04_09 04 2019** : Vote du compte de gestion 2018 Budget Principal
- Délibération n° 06_09 04 2019** : Vote du compte administratif de l'eau 2018
- Délibération n° 07_09 04 2019** : Vote du compte de gestion eau 2018
- Délibération n° 08_09 04 2019** : Affectation du résultat service des Eaux 2018
- Délibération n° 09_09 04 2019** : Vote des taux des taxes locales pour 2019
- Délibération n° 10_09 04 2019** : Vote du budget primitif de la commune 2019
- Délibération n° 11_09 04 2019** : Dissolution du CCAS
- Délibération n° 12_09 04 2019** : Projet éolien Côte Renard
- Délibération n° 13_09 04 2019** : Redevance occupation du domaine public ENEDIS 2019
- Délibération n° 14_09 04 2019** : Redevance d'occupation du Domaine Public Orange 2019

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 9/04/2019

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET		
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON	Absente	
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT	Pouvoir donné à Stéphane AUFRERE	
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON	Pouvoir donné à Xavier COLLON	